

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple – Un But – Une Foi

----- 0 -----

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES ET DES SENEGALAIS DE L'EXTERIEUR

----- 0 -----

REPRESENTATION PERMANENTE DU SENEGAL AUPRES DES NATIONS UNIES A NEW YORK



DECLARATION DE LA DELEGATION DU SENEGAL

A L'OCCASION DU DEBAT GENERAL DE LA 6^{ème} COMMISSION SUR LE RAPPORT DE LA COMMISSION DU DROIT INTERNATIONAL (CDI)

NEW YORK, LE 02 NOVEMBRE 2022

Monsieur le Président,

Ma délégation souscrit à la déclaration faite par le **Nigeria** au nom du **Groupe africain**.

Comme chaque année, le Sénégal se réjouit de prendre part à la Semaine du Droit international qui reste un moment privilégié d'échanges sur des questions primordiales de l'agenda de l'Assemblée générale, en particulier au sein de la Sixième Commission.

Gageons que nos discussions seront fructueuses et participeront au développement du droit international, à sa codification et à sa promotion.

Cette année encore, ma délégation voudrait relever, pour s'en féliciter, le rôle essentiel de la Commission du Droit international (CDI), illustré par le rapport A/77/10 portant sur les travaux de sa soixante-treizième session.

Le Sénégal voudrait féliciter chaleureusement les différents Rapporteurs spéciaux pour leur disponibilité, pour la richesse des discussions et surtout pour leur écoute attentive et leurs retours d'expérience constructifs.

Monsieur le Président,

S'agissant du Groupe thématique 1, ma délégation prend bonne note du projet de conclusions sur la détermination et les conséquences juridiques des normes impératives du droit international général, ainsi que du projet de principes sur la protection de l'environnement en rapport avec les conflits armés.

Faudrait-il le rappeler le *jus cogens* réside dans la défense des intérêts et des valeurs de la Communauté internationale et non des intérêts des Etats considérés séparément.

Dans ce sens, nous pensons que le projet de conclusions constitue un pas important dans la bonne direction et ne pourra que bénéficier des observations des Etats membres.

Par ailleurs, la protection de l'environnement est importante en toute circonstance, compte tenu des défis de l'heure. Sur ce point, le Sénégal retient le projet de principes et souscrit à l'approche temporelle tout en attachant du prix aux mesures préventives, y compris dans le contexte des Opérations de Paix.

En outre, ma délégation adhère aux nouveaux sujets d'intérêt identifiés par la Commission pour les travaux de sa 74^e session, telles que la prévention et la répression de la piraterie et du vol à main armée en mer, au regard de la situation dans les Golfes d'Aden et de Guinée.

Concernant le **Groupe thématique 2**, le Sénégal salue les efforts du Groupe d'études sur l'élévation de la mer, illustrées notamment par deux notes thématiques. A ce propos, notre pays encourage ledit Groupe à poursuivre ses réflexions tant sur la condition étatique que sur la protection des personnes.

Ma délégation est bien consciente que l'élévation du niveau de la mer est un phénomène mondial bien que non uniforme, particulièrement au regard des défis posés par les changements climatiques.

Aussi, estime-t-elle que les intérêts et vues des Etats exposés, notamment des Pays insulaires en Développement, doivent être justement pris en compte, sans préjudice des préoccupations de l'ensemble de la Communauté internationale.

Il s'y ajoute que mon pays, farouche combattant de l'impunité, attache une importance capitale à la question de l'immunité de juridiction pénale étrangère des représentants de l'Etat.

C'est pourquoi ma délégation prend également note, pour s'en féliciter, des projets d'articles soumis par la Commission, le projet d'articles 3 qui confère une immunité personnelle au Chef de l'Etat, au Chef du Gouvernement et au Ministre des Affaires étrangères dans la mesure où ils agissent au nom d'un Etat.

Au-delà des divergences de vues des Etats membres, le Sénégal demeure favorable à la mise en place d'un cadre juridique international permettant de prévenir et de réprimer efficacement les crimes les plus graves.

Par conséquent, ma délégation invite à nouveau tous les Etats à adhérer à l'initiative qu'elle codirige avec l'**Argentine**, la **Belgique**, la **Mongolie**, les **Pays-Bas** et la **Slovénie** pour un traité multilatéral sur l'entraide judiciaire et l'extradition pour la poursuite nationale des crimes internationaux les plus graves dite « Initiative MLA ».

Pour ce qui est du **Groupe thématique 3**, ma délégation continuera de suivre avec intérêt l'avancement des délibérations de la Commission au regard du projet d'articles sur la succession d'Etats en matière de responsabilité de l'Etat et du projet de directives, provisoirement adoptés par la Commission.

Sur la question des Principes généraux du droit, le Sénégal saisit cette opportunité pour saluer l'adoption provisoire des projets de conclusions 3, 6, 7, 8, 9, 10 et 11, tout en réaffirmant l'importance d'une acceptation large et représentative de tels principes, dans l'esprit du projet de conclusion 5.

Aussi ma délégation reste-t-elle attentive à la poursuite des discussions au sein de la Commission.

Monsieur le Président,

Au regard de ce qui précède, le Sénégal réaffirme sa conviction que le travail de la Commission du Droit international doit continuer de se nourrir de la diversité des conceptions doctrinales et des cultures juridiques portée par différentes langues, d'où la nécessaire sauvegarde du multilinguisme dans le cadre des travaux.

C'est pourquoi, ma délégation voudrait plaider pour un approfondissement de la coopération entre la CDI et les instances pertinentes africaines, en vue de tirer profit des spécificités des systèmes juridiques du Continent et du droit coutumier africain.

Par conséquent, la Commission doit demeurer un creuset fertile alliant harmonieusement diversité géographique et représentativité des grands systèmes juridiques de ce monde.

Son impact transformateur reste grandement tributaire de sa capacité à embrasser cette richesse et à la mettre au service de nos objectifs communs.

Je vous remercie.